



Frais notariés - succession

Par Kat72

Bonjour,

Pour la succession de mon père décédé il y a 7 ans maintenant, un inventaire des biens va être réalisé par un commissaire-priseur (nous avons opté pour l'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net). La Notaire demande 1000? pour l'expert + 500? de frais d'inventaire, et 1000? pour elle.

Je ne comprends pas pourquoi elle facture ses honoraires à hauteur de ceux du commissaire priseur puisque l'inventaire est effectué par ce dernier.

Par Kat72

J'ai un peu l'impression de payer 3 fois la même chose

Par LaChaumerande

Bonjour

Autant les émoluments du notaire sont règlementés, autant ses honoraires et ceux de l'expert sont libres, ce sont des professions libérales par certains aspects..

500 ? de frais d'inventaire

Cela ne me paraît pas excessif.

Le total, 2 500 ? ne me paraît pas non plus excessif. N'oubliez pas non plus que c'est un montant TTC, l'expert et le notaire reverseront au fisc 20% du total, je vous laisse faire le calcul.